

LES POSTDOCS : MEMBRES CONTRIBUTEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ?

L'Université reconnaît que les postdocs contribuent de manière significative à la recherche ... À LA CONDITION que la durée de la semaine de travail soit déterminée par la conscience professionnelle et l'accomplissement volontaire d'heures supplémentaires sans demander de compensation financière.

SOIN DE SANTÉ ? VA FALLOIR PAYER.

Contrairement aux autres groupes d'employé-e-s de l'UdeM (et du Monde !), les postdocs ne bénéficient d'aucunes couvertures d'assurances collectives complètes. Prévoyez donc de bien vous faire soigner avant d'arriver !

Zzz

SEMAINE NORMALE DE TRAVAIL ?

Payé-e-s 35 heures, mais «volontairement» au travail 50 heures. Après tout, les postdocs travaillent pour leurs propres carrières. Pourquoi payer ça ?

UN SALAIRE JUSTE, OU JUSTE UN SALAIRE ?

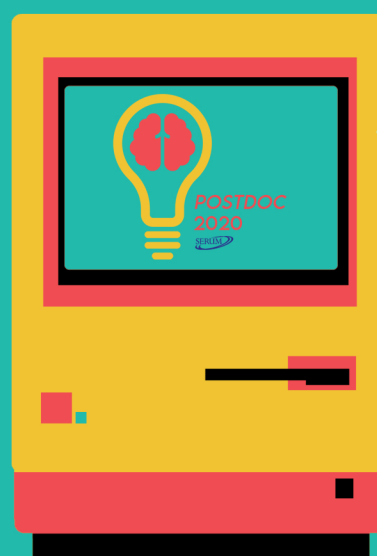
Après 8 à 10 ans d'études universitaires, le plancher salarial des postdocs est égal à un poste de commis qui ne possède pas de diplôme d'études secondaires... c'est ça l'équité à l'UdeM !

BLESSÉ-E ? RETOUR AU LABO EN MOINS D'UNE SEMAINE.

Actuellement, les postdocs n'ont droit qu'à 7 jours de maladie payés... après cela, ils doivent prendre des vacances ou un congé sans solde pour se soigner.

MATÉRIEL DE RECHERCHE

L'UdeM ne reconnaît pas sa responsabilité d'offrir les ressources matérielles nécessaires aux postdocs pour effectuer leurs recherches. Sois donc prêt-e à ressortir ton vieil ordi.



LES POSTDOCS SONT AUSSI DES EMPLOYÉ-E-S DE L'UDEM.
ILS ET ELLES DEVRAIENT AVOIR LES MÊMES **DROITS**